
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 23 juin 2016 à 18h30 heures,
Au siège de GRAND LAC

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1 AIX LES BAINS	T Dominique DORD	Pouvoir de Françoise CARON
2 AIX LES BAINS	T Marina FERRARI	
3 AIX LES BAINS	T Renaud BERETTI	Pouvoir de Corinne CASANOVA
4 AIX LES BAINS	T Marie-Pierre MONTORO	
5 AIX LES BAINS	T Michel FRUGIER	
6 AIX LES BAINS	T Joaquim TORRES	Pouvoir de Jean-Jacques MOLLIE
7 AIX LES BAINS	T Christiane MOLLAR	
8 AIX LES BAINS	T Evelyne FORNER	Pouvoir d'Isabelle MOREAUX
9 AIX LES BAINS	T Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
10 AIX LES BAINS	T Corinne CASANOVA	Arrivée après la 44 ^{ème} délibération
11 AIX LES BAINS	T Thibaut GUIGUE	
12 AIX LES BAINS	T Nicolas VAIRYO	
13 AIX LES BAINS	T Véronique DRAPEAU	
14 AIX LES BAINS	T Serge GATHIER	
15 AIX LES BAINS	T André GIMENEZ	
16 BOURDEAU	T Jean-Marc DRIVET	Pouvoir de Nicole FALCETTA
17 LE BOURGET DU LAC	T Marie-Pierre FRANCOIS	Pouvoir de Pierre HOCHARD
18 LE BOURGET DU LAC	T Philippe LANÇON	
19 BRISON SAINT INNOCENT	T Jean-Claude CROZE	
20 BRISON SAINT INNOCENT	T Florence DUNOYER	
21 DRUMETTAZ CLARAFOND	T Nicolas JACQUIER	Pouvoir de Gilles LAURENT
22 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX SPEYSER	
23 GRESY-SUR-AIX	T Colette GILLET	Pouvoir de Robert CLERC
24 GRESY-SUR-AIX	T Didier FRANCOIS	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
25 MERY	T Eudes BOUVIER	
26 MERY	T Nathalie FONTAINE	
27 LE MONTCEL	T Jean-Christophe EICHENLAUB	Pouvoir de Jean-Claude LOISEAU
28 MOUXY	T Gabrielle KOEHREN	
29 MOUXY	T Nicolas MARC	
30 ONTEX	S Nadine BELAOUS	
31 PUGNY-CHATENOD	T Jean-Guy MASSONNAT	
32 SAINT OFFENGE	T Bernard GELLOZ	
33 TRESSERVE	T Annie MOULIN	Départ après la 15 ^{ème} délibération
34 TRESSERVE	T Eric COURSON	Départ après la 42 ^{ème} délibération
35 TREVIGNIN	T Gérard GONTHIER	
36 VIVIERS DU LAC	T Robert AGUETTAZ	Pouvoir de Martine SCAPOLAN
37 VOGLANS	T Yves MERCIER	
38 VOGLANS	T Martine BERNON	

16 communes présentes

Absents excusés :

AIX LES BAINS	Isabelle MOREAUX-JOUANNET
AIX LES BAINS	Aurore MARGAILLAN
AIX LES BAINS	Jean-Marc VIAL
AIX LES BAINS	Pascal PELLER
AIX LES BAINS	Jean-Jacques MOLLIE
AIX LES BAINS	Nathalie MURGUET
LE BOURGET DU LAC	Françoise CARON
LE BOURGET DU LAC	Pierre HOCHARD
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Gilles LAURENT

GRESY SUR AIX
GRESY SUR AIX
ONTEX
TRESSERVE
VIVIERS-DU-LAC

Robert CLERC
Elisabeth ASSIER
Jacques CURTILLET
Jean-Claude LOISEAU
Martine SCAPOLAN

Autres présents non votants :

Michel GOUDOUNEIX	Directeur Général des Services
Frédéric GIMOND	Directeur Général Adjoint
Françoise GRAVIER	Directrice Pôle Ressources
Martine REVOL	Directrice de cabinet
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique
Eline QUAY THEVENON	Assistante Direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 16 juin 2016 à laquelle était joint un dossier de travail de 421 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 49 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 37 présents (36 titulaires et 1 suppléant), et 49 votants.

Jean-Guy Massonnat est désigné secrétaire de séance.

DÉPLACEMENTS
Contrat de DSP transports urbains
Adaptation de l'offre pour septembre 2016
Avenant n°4

Monsieur le Président rappelle que le contrat de délégation de service public du réseau de transport urbain "Ondéa" est confié au groupe RATP Dev depuis le 1^{er} janvier 2015 et pour une durée de 6 ans.

Les modifications proposées par l'avenant 4 sont les suivantes :

1. Renforcement de la ligne 1

Afin de réorganiser la desserte en transport en commun de la commune du Bourget-du-Lac et de Savoie Technolac, suite à la décision de Chambéry Métropole de restructurer son réseau de transport public collectif (réseau STAC), qui ne desservira plus totalement la commune précitée, des ajustements sont proposés. Monsieur le Président précise que cette modification du réseau STAC était impossible à prévoir au moment de la signature du contrat de DSP entre Grand Lac et RATP Dev.

Il est proposé de renforcer la ligne 1, notamment entre les arrêts "Plage du Bourget" et "ESC" afin d'assurer une correspondance efficace entre les réseaux Ondéa et STAC. La fréquence de la ligne 1 desservant Savoie Technolac et la commune du Bourget est fixée à 40 minutes. Par ailleurs, cette même ligne est renforcée entre les arrêts "Plages du Bourget" et "ESC" aux heures de pointes afin de permettre les correspondances vers Chambéry métropole, moyennant une rupture de charge à Savoie Technolac.

Ces modifications entreront en application à partir de 29 août 2016, date à laquelle le réseau STAC s'arrêtera à l'arrêt « ESC » (Ecole Supérieure de Commerce) à Technolac.

2. Mise en place d'une compensation tarifaire

Il est proposé de mettre en place une compensation tarifaire sur les abonnements annuels Ondéstac afin de limiter l'impact financier de la modification précitée pour les habitants du territoire devant se rendre sur Chambéry métropole (qui devront désormais disposer d'un abonnement Ondéstac et non plus d'un abonnement STAC). Cette compensation se fera sur la base du nombre réel d'abonnements vendu et est estimée à environ 15 000 € par an.

3. Extension de la carte scolaire

Il existe actuellement deux abonnements annuels pour les scolaires. La carte scolaire (70 € par an) donne droit à un aller-retour par jour scolaire et est réservée aux enfants habitant les communes desservies avant juillet 2015 par les anciennes lignes de transports scolaires. Les enfants des autres communes ne disposent pas de cette prestation et sont dans l'obligation de prendre la carte Elis (-de 26 ans), donnant accès à tous le réseau tous les jours de l'année de façon illimitée (165 € par an).

Dans le but de rendre parfaitement équitable la gamme tarifaire du réseau Ondéa, il est proposé d'étendre la carte "circuit scolaire" à d'autres secteurs qui disposent eux aussi d'un seul trajet aller/retour par jour (Grésy-sur-Aix, Moux, Le Bourget-du-Lac, Bourdeau).

4. Ajustements complémentaires

D'autres ajustements financiers sont prévus dans l'avenant, et notamment le coût 2016 de la location du véhicule TAD/TPMR par RATP Dev (dans l'attente de la livraison du véhicule commandé), le développement du réseau Ondéa sur la ligne 18 afin de faciliter les trajets des lycéens, la refacturation à Grand Lac des dépenses liées aux ventes du « Pass séjour » par le dépositaire « La Tabatière ».

L'impact financier global de ses ajustements sur le montant de contribution financière forfaitaire (CFF) en année pleine est de 271 020 € (euros 2014).

Monsieur le Président informe l'assemblée du fait que cet avenant cumulé aux trois précédents représente une augmentation du coût global de la DSP, sur l'intégralité de sa durée, de 9,9 %. Un tableau synthétique des effets des avenants cumulés est joint à la présente délibération.

La Commission Transport, Mobilités alternatives et Transition énergétique du 15 juin 2016 a émis un avis favorable sur le projet d'avenant 4. La commission de DSP du 16 juin 2016 a également émis un avis favorable sur le projet d'avenant 4.

Les crédits inscrits au budget seront imputés sur la section de fonctionnement du budget transport (programme 010, chapitre 11).

Monsieur le Président propose d'approuver l'avenant n°4 joint en annexe.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **APPROUVE** l'avenant n°4 tel que présenté,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant 4 à la convention de délégation de service public Transports Urbains et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 23 juin 2016

Le Président,
Dominique DORD



- Délégués en exercice : 58
- Présents : 36
- Votants : 47
- Pour : 36
- Contre : 0
- Abstentions : 11
- Blancs : 0

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU
RESEAU DE TRANSPORT URBAIN DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LAC
DU BOURGET POUR LA PERIODE **2015-2020**

ENTRE

GRAND LAC, communauté d'agglomération du lac du Bourget, autorité organisatrice de transports urbains (AOTU), dont le siège est 1500 boulevard Lépici, 73100 AIX LES BAINS,

Représentée par son Président, M. Dominique DORD, dûment habilité en vertu de la délibération du conseil communautaire du 23 juin 2016 ;

Ci-après dénommée « **GRAND LAC** » ;

ET

La Compagnie de transports du lac du Bourget (CTLB),

Représentée par M. Emmanuel COZIC, en sa qualité de Directeur de la SASU Compagnie de transport du lac du Bourget, dûment mandaté, dont le siège social est 1700 boulevard Lépici, 73100 AIX LES BAINS ;

Ci-après dénommée « **le Déléataire** ».

Vu la convention de délégation de service public du réseau de transport urbain de la CALB, conclue le 22 décembre 2014, entre la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget et la Compagnie de transport du lac du Bourget ;

PREAMBULE :

Cet avenant a pour objectif de solder les dépenses non prévues dans le cadre de la Délégation de service public et allouées au fonctionnement et/ou développement du réseau Ondéa sur l'exercice 2015, 2016 et années suivantes jusqu'en 2020.

Il met également en évidence le renfort de l'offre transport prévu à compter du mois de septembre 2016 avec le détail des charges et des produits (recettes de trafic) ainsi que les évolutions de la gamme tarifaire qui fait suite aux évolutions du Service transport de l'agglomération chambérienne (Stac).

ANNÉE 2015 (reliquats)

1/ Fonctionnement du service d'envoi SMS :

Le système d'alerte SMS en fonctionnement sur le réseau Ondéa est maintenu pour la DSP 2015 – 2020 sur demande de GRAND LAC. Ce système d'information voyageurs permet d'alerter par SMS les clients des perturbations ou événements sur le réseau Ondéa. Le coût du système pour l'année 2015 de janvier à décembre 2015 est de : **7 273 €uros.**

2/ Refacturation des dépenses VisuelCom concernant la signalétique du nouveau réseau Ondéa de juillet 2015 (signalétique intérieure) : 2 920 €uros.

3/ Refacturation de la location du véhicule TAD/TPMR :

- Un véhicule spécifique dont le délai de livraison est de plusieurs mois a été commandé par Grand Lac. afin de mettre en place le service TPMR rapidement la CTLB a pris en charge la location d'un véhicule. Location mensuelle de juillet à décembre 2015 = 350 €uros HT/mois ; soit 6 mois X 350 euros = **2 100 €uros.**

ANNÉE 2016 (en cours)

1/ Location du véhicule TAD/TPMR :

- Location mensuelle de janvier à mai 2016 = 350 €uros HT/mois ; soit 5 mois X 350 euros = **1 750 €uros.**

2/ Développement du réseau Ondéa en date du 14 mars 2016 :

- Ligne 18 : Départ de 17h40 par les Hameaux du Bourget = 1 955 €uros/an. Afin de réaliser la même desserte le matin et le soir sans que les lycéens aient une correspondance à faire à l'arrêt « Clos Fleuri ».
- Ligne 18 : Ajout d'un départ de Louis Armand à 17h40 le mercredi > Plage-du-Bourget via les hameaux = 3 780 €uros/an. Le lycée Louis Armand ayant des cours obligatoires le mercredi après-midi, il fallait rajouter ce service pour permettre le retour de lycéens.

Le montant total annuel est de 5 735 €uros/an ; soit **4 540 €uros** sur l'année 2016.

3/ Offre septembre 2016 :

CHARGES :

- Suite à la décision de Chambéry métropole de restructurer son réseau de transport public collectif (réseau Stac), la commune du Bourget du lac ne sera plus totalement desservie par le réseau Stac. Le réseau Stac s'arrêtera à partir du 29 août 2016 à l'arrêt « ESC » sur Technolac. Cette modification du réseau Stac était impossible à prévoir au moment de la signature du contrat de DSP entre Grand Lac et RATP Dev.

L'offre transport du réseau Ondéa doit donc évoluer à la rentrée de septembre 2016 afin d'assurer aux habitants du Bourget du Lac une desserte en transport en commun jusqu'à Chambéry. Les besoins de déplacement des habitants du Bourget étant préférentiellement tournés vers Chambéry métropole.

Cette évolution consiste à renforcer la ligne 1 notamment entre les arrêts « Plage du Bourget » et « ESC » afin d'assurer une correspondance efficace entre les réseaux Ondéa et Stac. Le réseau comportera 68 500 km supplémentaires. Le coût lié à ce renforcement de l'offre est détaillé dans le tableau : « RÉPERCUSSION DE L'AVENANT N°4 : ANNÉES 2016-2020 » en page 4 du présent document.

- Coûts liés aux véhicules supplémentaires (2) :

- Les frais d'assurance s'élèvent à 2 500 euros par véhicule ; soit 5 000 euros à l'année. Pour l'année 2016, ces frais seront de 5 000 €uros X 4/12 = **1 667 €uros.**

4/ Refacturation des dépenses liées aux ventes du « Pass séjour » par notre dépositaire « La Tabatière » : l'espace Ondéa étant fermé les samedi après-midi et dimanche, de nombreux touristes et curistes ne pouvaient pas récupérer leur titre de transport en arrivant (Pass Séjour). La solution est de confier durant ces périodes la distribution du « Pass Séjour » à un dépositaire « La Tabatière » située face à la Gare SNCF d'Aix-les-Bains. Pour un coût de 100 euros/week-end sur toute l'année,

soit 5 200 €uros/an. Pour 2016, ces dépenses seront de **4 333 €uros** (10 mois excluant mars et avril 2016 période d'interruption du service).

5/ Compensation tarifaire abonnement scolaire :

Il existe actuellement 2 abonnements annuels pour les scolaires :

- La « carte scolaire » donnant droit à un Aller/Retour par jour scolaire, réservée aux enfants habitant les communes qui avant juillet 2015 étaient desservies par les anciennes lignes de transport scolaires gérée à l'époque directement par Grand lac (70€/an).
- La carte Elis (-de 26 ans) donnant accès à tous le réseau tous les jours de l'année de façon illimitée (165 €/an).

Afin de rendre parfaitement équitable la gamme tarifaire du réseau Ondéa, GRAND LAC va proposer la carte scolaire à 70 €uros aux élèves disposant d'un seul aller/retour sur le réseau Ondéa.

Ainsi, ce titre de transport concernera également les élèves situés sur les lignes suivantes :

- La ligne 14 exclusivement sur la commune de Grésy
- La ligne 15 sur la commune de Moux
- La ligne 18 sur la commune du Bourget-du-Lac
- Ligne 16 et 18 sur la commune de Bourdeau
- La ligne 26 exclusivement sur la commune de Grésy

Le montant de cette compensation correspond à la différence entre l'abonnement à 70 euros et celui à 165 euros (carte Elis) ; soit 17 750 €uros/an et **5 917 €uros** pour l'année 2016.

PRODUITS (recettes de trafic)

Le Stac interrompt son réseau à l'arrêt « INSEEC » (anciennement arrêt ESC) à compter du mois de septembre 2016. Les clients du réseau Stac situés sur la commune du Bourget-du-Lac vont de ce fait emprunter la ligne 1 et réaliser une correspondance avec le réseau Stac. Ils seront dans l'obligation d'utiliser la gamme tarifaire combinée OndéStac.

Dans ce contexte, le montant total des recettes récupérées par CTLB est estimé à **14 942 €uros*** dont le détail figure dans le tableau ci-dessous :

TITRES DE TRANSPORT STAC	Tarifs stac actuels	Nouveaux tarifs ondestac	Nombre d'abonnés	Total	Scolaire : 20% de perte du fait de la correspondance	Actifs/Séniors : 30% de perte du fait de la correspondance	50% de reversement > stac
CARTE MENS 4-11 ANS / 75 ET +	11	30	17	510 €	408 €		204 €
CARTE MENS 12-25 ANS	20	30	143	4 290 €	3 432 €		1 716 €
ANNUUEL 4-11 ANS ET 75 ANS ET+	87	210	8	1 680 €	1 344 €		672 €
ANNUUEL 12-25 ANS	164	210	103	21 630 €	17 304 €		8 652 €
CARTE MENS 26-59 ANS	36	40	20	800 €		560 €	280 €
CARTE MENS 60-74 ANS	16,5	40	55	2 200 €		1 540 €	770 €
ANNUUEL 26-59 ANS	327	370	13	4 810 €		3 367 €	1 684 €
ANNUUEL 60-74 ANS	131	210	7	1 470 €		1 029 €	515 €
TOTAL				37 390 €	22 488 €	6 496 €	14 492 €

**Cette estimation du report des recettes de Chambéry Métropole vers CTLB devra faire l'objet d'une observation particulière afin de valider le volume prévu du fait d'un risque de report des clients vers la marche à pied pour rejoindre le Bourget-du-Lac.*

En améliorant la fréquence de la ligne 1 à 40 minutes sur le tronçon entre le Bourget-du-Lac et Aix-les-Bains, nous pouvons espérer +13% de clients sur un total de 160 clients constatés dans l'enquête OD de 2013 ; soit un gain de 21 clients par jour :

- 50% d'abonnement Ondéa = 11 clients X 283 euros = 3 113 euros
- 50% d'abonnement OndéStac = 10 clients X 370 euros = 3 700 €uros/2 = 1 850 euros (50% de reversement au Stac)

TOTAL = 4 963 €uros.

Le montant total des recettes de trafic pour 2016 est de : 4 963 €uros + 14 492 €uros = 19 455 €uros X 4/12 = **6 485 €uros.**

6/ Compensation tarifaire accordée aux clients de la gamme OndéStac :

Grand Lac souhaite mettre en place une compensation tarifaire sur les abonnements annuel OndéStac afin de limiter l'impact financier pour les familles du territoire devant se rendre sur Chambéry métropole (travail et étude). GRAND LAC prendra à sa charge une partie de la différence entre les abonnements Stac et OndéStac comme précisé dans le tableau ci-dessous (pour les abonnements annuels uniquement) :

Abonnements annuels OndéStac	Prix Stac	Prix OndéStac	Différence	Prise en charge Grand Lac	Prix affichage public (Grand Lac)
Ondestac annuel -de 26 ans	185 €	210 €	25 €	19 €	191 €
Onde Stac annuel +de 26 ans	360 €	370 €	10 €	7 €	363 €
Onde Stac annuel +de 65 ans	185 €	210 €	25 €	19 €	191 €

Le montant de cette compensation est estimé à 15 000€ en année pleine et à 7 000€ pour 2016.

* L'année 2016 fera l'objet d'une période d'observation particulière quant au risque de perte de recettes liée au basculement des clients sur la gamme tarifaire OndéStac. Un bilan sera réalisé post rentrée scolaire afin de recadrer l'engagement du niveau de recettes à atteindre le cas échéant.

RÉPERCUSSION DE L'AVENANT N°4 : ANNÉES 2016-2020

	2016	2017	2018	2019	2020
Système alerte SMS (montant à valider sur présentation factures)	7 273 € (reliquat 2015)	7 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €
Signalétique nouveau réseau	2 920 €				
Location véhicule TAD/TPMR	3 850 € (reliquat 2015 + janvier <-> mai 2016)	/			
Développement offre transport ligne 18 (Date : 14 mars 2016)	4 540 €	5 735 €	5 735 €	5 735 €	5 735 €
Développement offre transport ligne 1	82 263 €	234 790 €	234 790 €	234 790 €	234 790 €
Assurance 2 véhicules supplémentaires	1 667 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Revente titre Pass séjour dépositaire « La Tabatière »	4 333 €	5 200 €	5 200 €	5 200 €	5 200 €
Compensation tarifaire abonnement Stac >OndéStac*	7 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Compensation abonnement scolaire	5 917 €	17 750 €	17 750 €	17 750 €	17 750 €
Recettes de trafic liées au développement de l'offre en ligne 1	- 1 654 €	- 4963 €	- 4963 €	- 4963 €	- 4963 €
Recettes de trafic transfert Stac > OndéStac	-4 831 €	-14 492 €	-14 492 €	-14 492 €	-14 492 €
TOTAL	113 279 €	271 020 €	271 020 €	271 020 €	271 020 €

*Estimation sur la base des ventes 2015, réajustement chaque année par rapport au vente réelle de l'année n.

- L'effet cumulé des avenants (y compris avenant 4) sur le montant total de la DSP est de : 15,9 %.
- L'effet cumulé des avenants (y compris avenant 4 et mais sans les mesures rendues nécessaires par des événements imprévisibles et non du fait de Grand Lac) sur le montant total de la DSP est de : 9,91 %.

Fait à Aix-les-Bains, le

Pour Grand Lac,
Le Président,
Dominique DORD

Pour CTLB,
Le Directeur de la BU FRANCE
Christophe VACHERON

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Déplacements - Contrat de DSP Transports urbains - Adaptation de l'offre pour septembre 2016 - Avenant 4

Date de transmission de l'acte : 27/06/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 27/06/2016

Numéro de l'acte : d1446 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-247300049-20160623-d1446-DE

Date de décision : 23/06/2016

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.2. Délégation de service public
1.2.2. Contrat initial et avenant